



Excès de vitesse: deux contraventions en 700m

Par **zincoo**, le **20/05/2010** à **12:09**

Bonjour,

Je viens de recevoir deux contraventions pour excès de vitesse. Chacune est datée du même jour à 10h28 et d'après le relevé des points kilométriques, les radars étaient espacés de 700m. Cela s'est passé sur l'A10 au niveau de Janvry et il semble que j'ai d'abord été contrôlé par un radar fixe, puis aussitôt après par un radar mobile.

Avant de régler ces deux contraventions, j'aimerais m'assurer que cette pratique, à mon sens plus que contestable, est bien légale et ne justifie pas une contestation ?

Merci d'avance.

Par **HUDEJU**, le **20/05/2010** à **12:54**

Bonjour ,

Il arrive souvent que les FDO se positionne après un radar fixe pour verbaliser les automobilistes qui lèvent le pied et ensuite réaccélèrent .

Vous n'avez aucune chance pour contester la manière ,

Par **zincoo**, le **20/05/2010** à **14:17**

Entendu, merci pour cette confirmation.